
Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Jean Giobellina SA, Crissier***
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenneuse: Trans-Mat Giobellina SA, La Sarraz*
3. *Décision par: l'assemblée générale*
4. *Date de la décision: 08.12.1999*
5. *Echéance de préavis des créances: **05.01.2003***
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Holcim Kies und Beton AG, Zürich, PA Holcim Granulats et Bétons SA, 1312 Eclépens*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: L'ensemble des actifs et passifs ont d'ores et déjà été repris avec état au 30 juin 1999 par la société reprenante, qui à la suite de fusions ultérieures, est devenue Holcim Granulats et Bétons SA. Il s'agit ici de la rectification tardive d'une publication non intervenue.*

Holcim (Suisse) SA
1312 Eclépens

(00763976)